

# NOTICE A L'ATTENTION DES ENTREPRISES

PREPARER LA DEMATERIALISATION DE LA PASSATION  
DES MARCHES PUBLICS AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018

## PREAMBULE DU TELECHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION A LA NOTIFICATION :

De la mise à disposition des documents de consultation jusqu'à la signature du marché, toutes les communications et tous les échanges d'informations entre le SDIS 58 et les entreprises s'effectueront entièrement par Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, le profil acheteur du SDIS 58. **Aucun autre mode d'échange sur des points techniques et/ou administratifs ne sera accepté.**

La dématérialisation de la procédure **IMPLIQUE LE RESPECT DE PREREQUIS TECHNIQUES :**



### POUR TELECHARGER UN DOSSIER DE CONSULTATION :

- Vérifier la capacité de votre connexion Internet,
- Disposer d'une adresse mail pour être identifiable sur le profil d'acheteur,
- Disposer des logiciels nécessaires (bureautique, lecture et génération de formats PDF, outil de compression et de décompression, Java, navigateur internet, etc.),
- Mettre son antivirus à jour.

*Territoires Numériques dispose d'un espace pour tester la configuration des postes des entreprises. Nous vous invitons donc à procéder à ces vérifications dès le téléchargement du dossier de consultation pour effectuer les mises à jour nécessaires si besoin.*



Disposer d'une **adresse mail générique** (ex : [entreprisesxxx@xxxxx.fr](mailto:entreprisesxxx@xxxxx.fr)) afin d'être informé de toute modification ou toute demande dans les délais impartis, même en l'absence de la personne référente !



### POUR DEPOSER UNE CANDIDATURE ET/OU UNE OFFRE :

- Prendre connaissance du règlement de consultation du marché et des conditions techniques du profil acheteur (la taille et les formats des fichiers à envoyer, vérifier le fuseau horaire de référence, présentation des plis, etc.).
- Prévoir un temps suffisant pour déposer un pli : la date et l'heure de réception qui font foi sont celles de la fin de réception du pli sur le profil acheteur !
- Disposer d'une signature électronique !

*Territoires Numériques propose également de tester le dépôt d'une réponse sur une consultation de test.*



La signature d'un fichier ZIP, qui contient plusieurs fichiers compressés, ne vaut pas signature des fichiers contenus : **chaque fichier qui nécessite d'être signé doit l'être individuellement.**

Ne pas modifier le nom d'un fichier signé électroniquement, **sous peine de corrompre et invalider la signature ! La nomination des fichiers devra rester celle mise en place par le SDIS 58.**

## FOCUS SUR LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

### Qu'est-ce que c'est ?

Une signature électronique comprend un **certificat électronique de signature** (CSE) et un **logiciel de signature** (ou « outil de signature ») qui permet d'apposer la signature.

- ⇒ Signer électroniquement désigne l'action d'utiliser un certificat de signature sur un document pour garantir l'identité du signataire de façon nominative, l'intégrité du document et engager le signataire.
- ⇒ **La signature électronique n'est donc pas visuelle** MAIS certains logiciels permettent sa matérialisation par une représentation graphique (Adobe Reader).
- ⇒ Une signature électronique a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite et confère au document signé valeur d'original. **En revanche, une signature manuscrite scannée n'a aucune valeur juridique.**

En pratique, le support du CSE est matériel : soit une clé USB, soit une carte à puce.

### Qui détient un certificat électronique de signature ?

Le CSE identifie à la fois une personne physique et une entreprise : le détenteur du certificat représente juridiquement l'entreprise et doit donc être habilité à signer les pièces relatives aux marchés publics !

- ⇒ Vérifier le niveau de sécurité du CSE : il doit permettre de **signer les marchés publics** (au moins 2 ou 3 étoiles : conformité au [RGS](#) et au [RGI](#)).
- ⇒ Tenir compte du délai pour se procurer un certificat électronique (entre 15 jours et un mois).
- ⇒ Gérer l'utilisation de son certificat :
  - penser à le renouveler quand il est nécessaire de le faire : il doit être valide et non révoqué au moment de la signature du marché,
  - le signataire doit être habilité à engager l'entreprise : anticiper les périodes de vacances et les délégations de pouvoir en cas d'absence du détenteur.

### Où obtenir un certificat de signature ?

Un certificat de signature électronique s'obtient auprès de [prestataires privés et habilités](#) qui commercialisent les certificats.

Territoires Numériques met à disposition la liste des Autorités de Certification (AC) Françaises délivrant des certificats de signature conformes au RGS que vous trouverez à l'adresse suivante :

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/liste-nationale-de-confiance/>

### Outil de signature :

La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES.

- ⇒ Le soumissionnaire peut utiliser un autre outil de signature que celui proposé par le profil acheteur (mais devra fournir les éléments nécessaires pour vérifier la validité de la signature et de l'intégrité du document),
- ⇒ En cas de sous-traitance, il est recommandé que les signataires utilisent le même outil de signature.